

SEANCE DU 15 MAI 2017



DELIBERATION N° 2

**Nombre de membres
en exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

**Objet : Travaux de
réfection
d'urgence de la
salle Apollo –
Demande de
subvention
exceptionnelle
auprès du
Ministère de la
Culture et de la
Communication**

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 mai 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, M. EVENE, C.ORDONNES, A.LECHEVALLIER, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, C.DUFOUR, G.ELGART, S. PUYO, A.VALOT, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à C. DUFOUR), G. MOSCHETTI (pouvoir à J.DOS SANTOS), UA. DEL PRADO (MA THEBAUD), P. FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN),

Secrétaire de séance : M.EVENE

Monsieur le Maire indique que l'intérêt historique, culturel, patrimonial de la salle Apollo pour la Ville de Boucau n'est plus à démontrer. Dans ce cadre, Madame la Députée, Colette CAPDEVIELLE a entrepris les démarches nécessaires en vue de l'obtention auprès de la DRAC d'Aquitaine de l'ouverture d'une procédure d'enquête aux fins d'inscription de la salle Apollo aux monuments historiques.

Cependant, l'état de vétusté et de dégradation de nombreux éléments du bâtiment rend nécessaire la définition d'un projet de restructuration de la salle Apollo.

Dans cette attente, des travaux d'urgence ont été identifiés et estimés à 357 607 € HT (429 128,40 € TTC).

Ces travaux portent principalement sur :

- . l'accessibilité,
- . des prescriptions en matière énergétique,
- . l'amélioration de l'équipement prescrite par la Scène Nationale du Sud Aquitain, gestionnaire du lieu.

A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **approuve** les travaux de réfection d'urgence de la salle Apollo pour un montant estimatif de 357 607 € HT (429 128,40 € TTC).
- . **sollicite** une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,
- . **charge** Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 16 mai 2017

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/05/2017